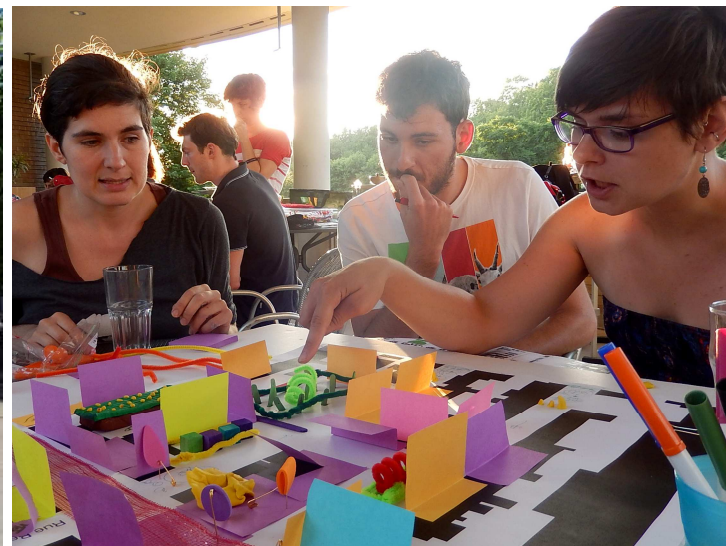


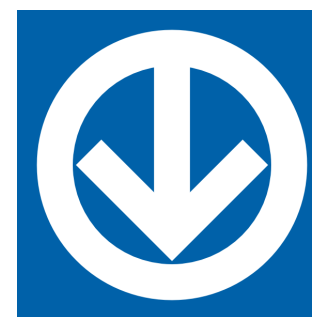


Assemblée publique de consultation
26 avril 2016

Construction d'un nouvel édicule de métro à la station Mont-Royal

480, avenue du Mont-Royal Est

Olivier Joncas-Hébert
Conseiller en aménagement
Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
Direction du développement du territoire et des travaux publics



Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

Autoriser la démolition de l'édicule de métro Mont-Royal pour permettre la construction d'un nouvel édicule universellement accessible à l'allure contemporaine et dont le parti architectural valorise la transparence et l'intégration à la place Gérald-Godin.

Le projet déroge aux dispositions normatives suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) :

Article 121 : L'occupation d'un terrain et d'un bâtiment doit être conforme aux usages prescrits (...) :

Catégorie E.1(3) : Esplanade, Place, Square.

Article 302 : Seules les dépendances sont autorisées dans un secteur où seule est autorisée la catégorie E.1(1), E.1(2), E.1(3) ou E.1(4).

Article 423.2 : Un équipement mécanique et son écran peuvent être installés (...) si les conditions suivantes sont respectées :

1^o ne pas être implanté dans une cour avant;

2^o être situé à au moins 1,5 mètre de toutes limites de propriété.

Article 423.3 : Un équipement mécanique et ses composantes sont prohibés sur une façade ou une partie de bâtiment visible d'une voie publique adjacente au terrain.

Demande

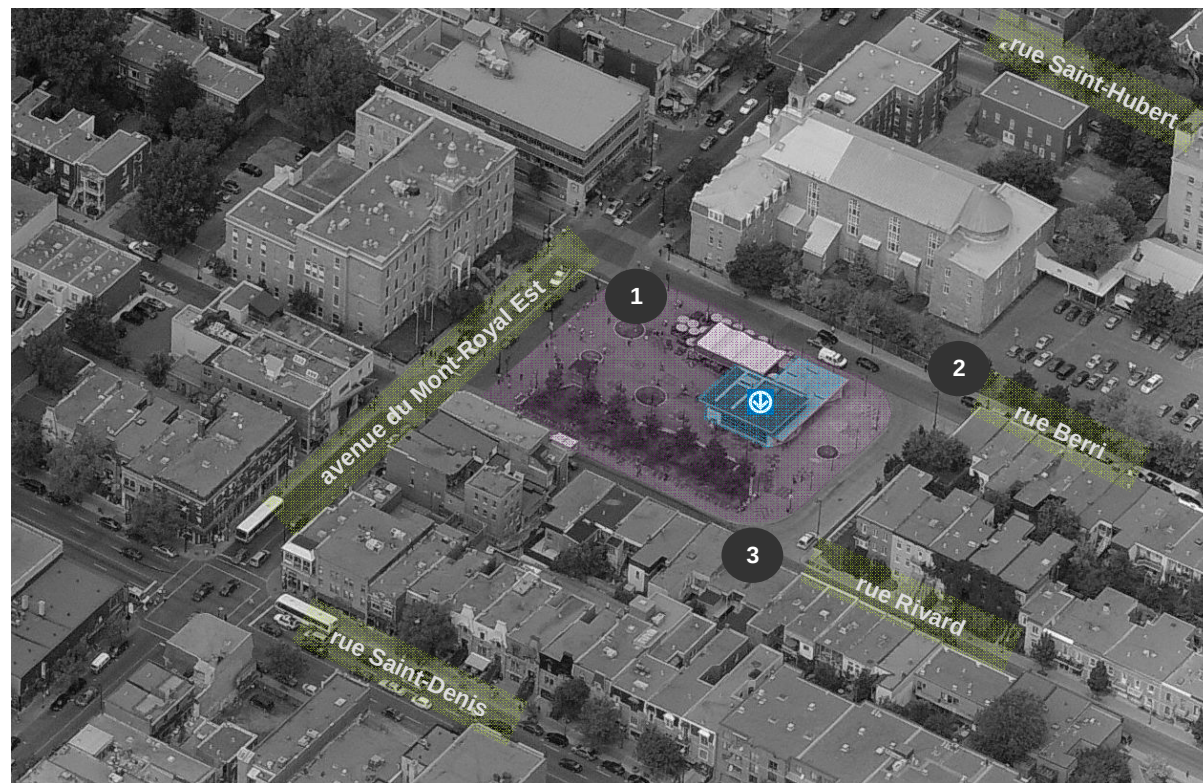
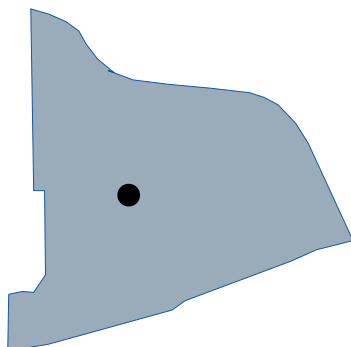
Projet

Localisation

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

Projet

Imaginons PGG

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

En exploitant le fort potentiel créatif et participatif de la population du Plateau, mener une réflexion en profondeur sur l'avenir de la place Gérald-Godin, avec l'objectif d'en faire un lieu rassembleur, où seront privilégiés les aménagements audacieux.

APPROCHE SENSIBLE

- EXTRAIRE LA NATURE DU LIEU
- PERCEVOIR LES VALEURS DU MILIEU
- SAISIR LES ENJEUX QUI LE PRÉOCCUPE

APPROCHE CRÉATIVE

- FAIRE ÉCLORE
- DONNER UN SENS
- METTRE EN SCÈNE

UNE SEULE PERSPECTIVE: CELLE DU **BIEN COMMUN**

Volet 1: Divergence

Caractérisation du lieu

Labo 1 (grand public)
Labo 2

Volet 2: Émergence

Énoncé de vision

Labo 3
Labo 4
Labo 5 (grand public)

Volet3: Convergence

Objectifs d'aménagement

Labo 6
Labo 7
Labo 8 (grand public)



Demande

Projet

Imaginons PGG

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Coulis

Une substance colorée se déployant tout en affirmant la présence des piétons.



Stratification

Un paysage vertical qui s'élève depuis le sous-sol pour vivre l'expérience du palimpseste des lieux.



Lumière et transparence

Une lanterne animant la place en mouvement et son cadre architectural. Un abri de verre où l'on découvre le sous-sol et dont la transparence laisse voir à travers.



Structure vivante

Un lieu vivant, végétal et comestible, dont le rythme exprime le cycle diurne et nocturne, ainsi que celui des saisons.



Modularité

Un traitement interchangeable, modulaire et multifonctionnel qui en fait une place adaptable et ludique. Une signalétique animant la place et permettant une liberté de circulation piétonnière.

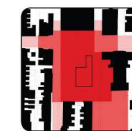
1 CRÉER UNE PLACE EMBLÉMATIQUE DE SON QUARTIER ET DE SON IDENTITÉ.

2 INTÉGRER LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉDICULE DU MÉTRO AUX NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DE LA PLACE, NOTAMMENT EN VALORISANT LA TRANSPARENCE ET LA LUMIÈRE.

2A Maximiser la transparence de l'édicule de métro de manière à permettre à la lumière du jour de pénétrer jusqu'au quai du métro et en faire une lanterne la nuit.

2B Réfléchir l'ensemble des éléments que comporte la place de manière intégrée afin d'en assurer leur cohérence.

2C Concevoir l'édicule de métro comme une œuvre d'art.



3 ASSURER LA CONTINUITÉ, LA SÉCURITÉ ET LA CONVIVIALITÉ DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS ET CYCLISTES, AINSI QUE LEUR HARMONIE AVEC LES AUTRES MODES DE TRANSPORT.

4 DYNAMISER LES POURTOURS DE LA PLACE ET FAVORISER LA DIVERSITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DE SES ACTIVITÉS ET DE CELLES DU SECTEUR LIMITROPHE.

5 FAIRE PARTICIPER LA PLACE À LA DYNAMIQUE CULTURELLE CARACTÉRISTIQUE DU PLATEAU.

6 MAXIMISER LA PRÉSENCE D'ESPACES PLANTÉS PARTICIPANT AU RENFORCEMENT DE LA TRAME VERTE URBAINE ET RAPPELANT LA PRÉSENCE DE LA MONTAGNE À PROXIMITÉ.

7 INTÉGRER LES CONCEPTS DU CYCLE DES SAISONS ET DE L'EAU AINSI QUE CELUI DE LA MODULATION DANS L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC.

Demande

Projet

Évolution du site

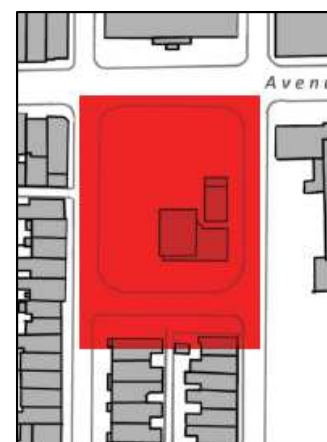
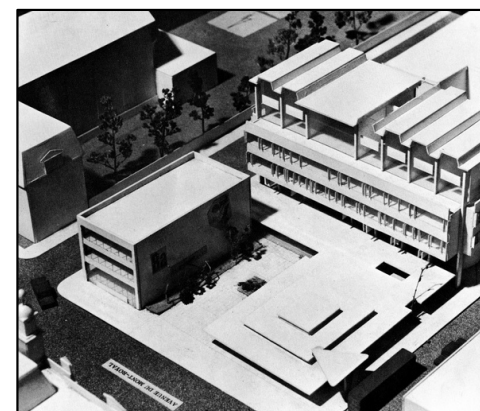
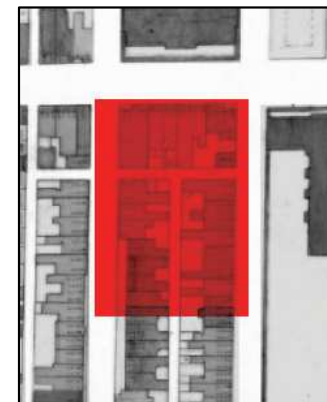
Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

Évolution récente du site

- ~ 1965 Démolition de bâtiments pour construire l'édicule de la station Mont-Royal;
- 1966 Construction d'un édicule revêtu de bois lamellé, conçu par l'architecte Victor Prus;
- 1990 Projet de construction d'un immeuble de 6 à 7 étages. Mobilisation citoyenne pour aménager une place publique;
- 1999 Construction d'un nouvel édicule. Aménagement de la place publique telle que nous la connaissons aujourd'hui;
- 2013 Volonté citoyenne de renforcer la vocation identitaire et la fonction de pôle intermodal de la place. **Parallèlement, la STM projette de transformer l'édicule (accessibilité universelle);**
- 2014 Démarche « Imaginons la place Gérard-Godin ! ».



Demande

Projet

Mise en contexte

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

Aspects qui ont guidé la conception des stations du réseau original :

- Expérience agréable et stimulante;
- Cheminement et orientation facile;
- Apport de lumière;
- Apport positif au développement du quartier;
- Chaque station est un lieu unique;
- Accessibilité universelle;
- Sécurité du public: obligation professionnelle.

Contraintes du projet à tenir en compte :

- Position des ascenseurs tributaire des structures existantes et de la fonctionnalité;
- Capacité d'évacuation;
- Contrôle des fumées;
- Mise aux normes des structures;
- Station en tranchée et en tunnel.

Demande

Projet

Évolution du projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



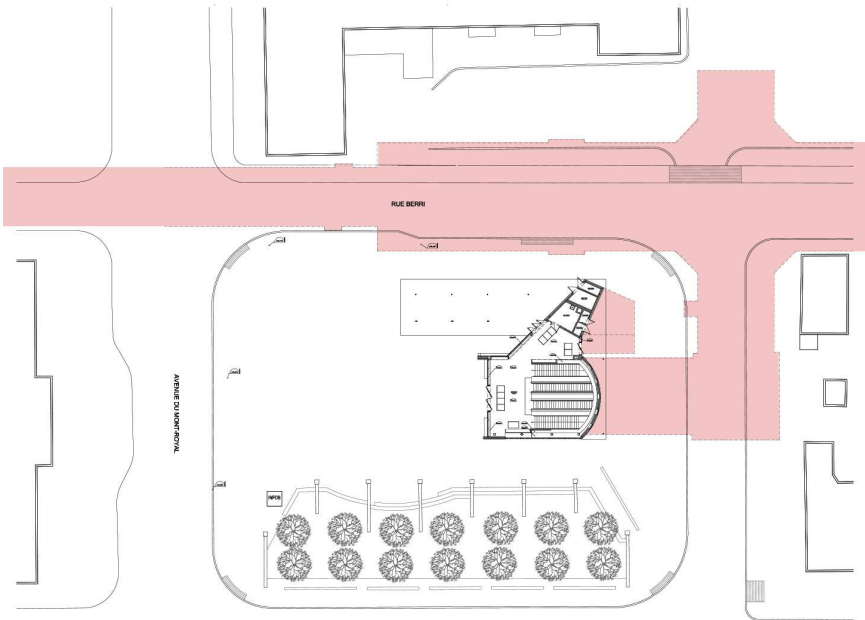
Version 1



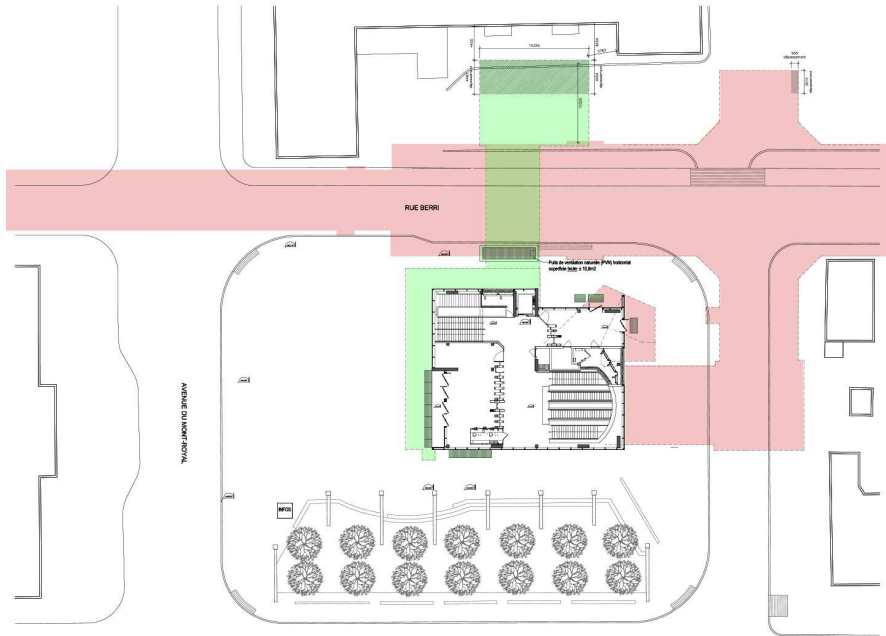
Version 2



**Version 3
(préliminaire)**



Avant



Après

Demande

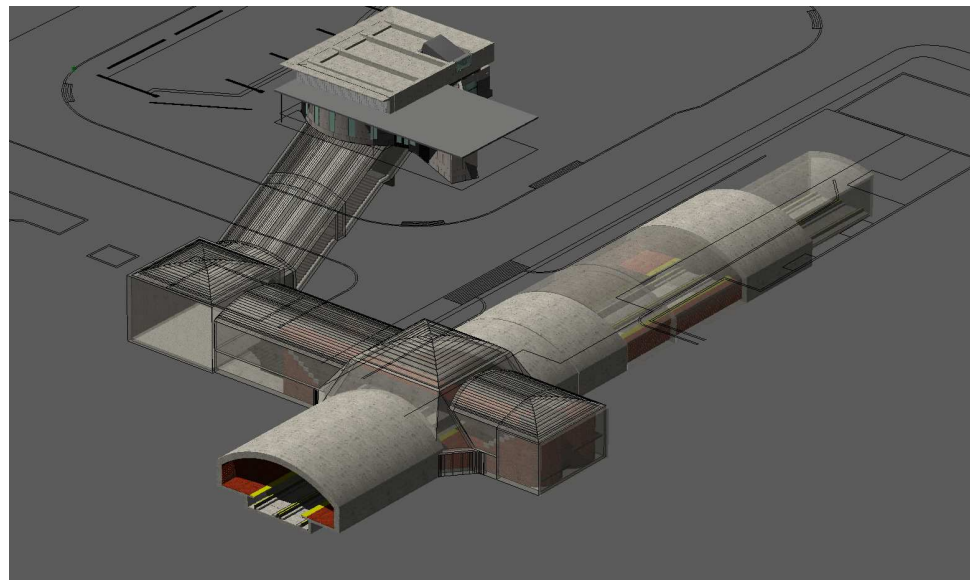
Projet

Schéma

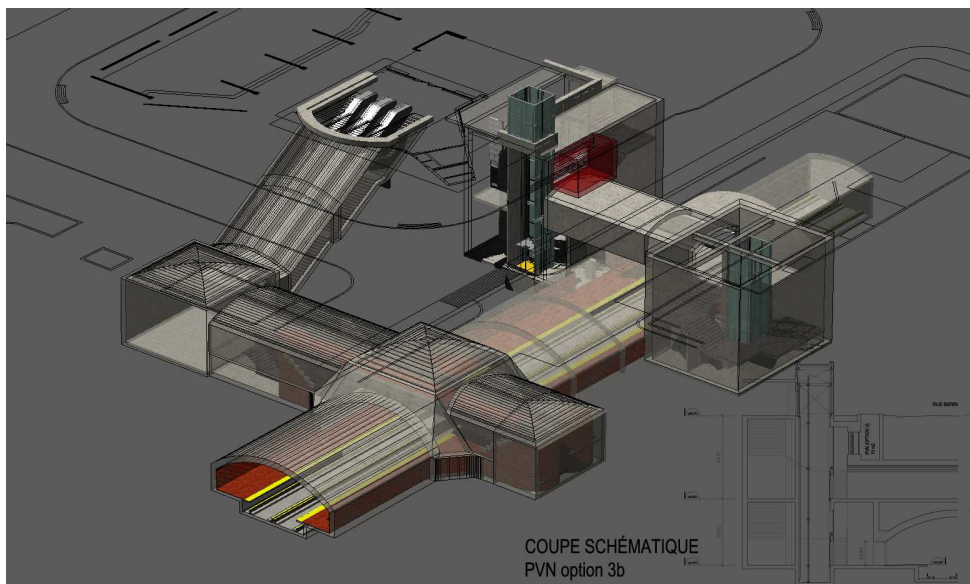
Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Avant



Après

Demande

Projet

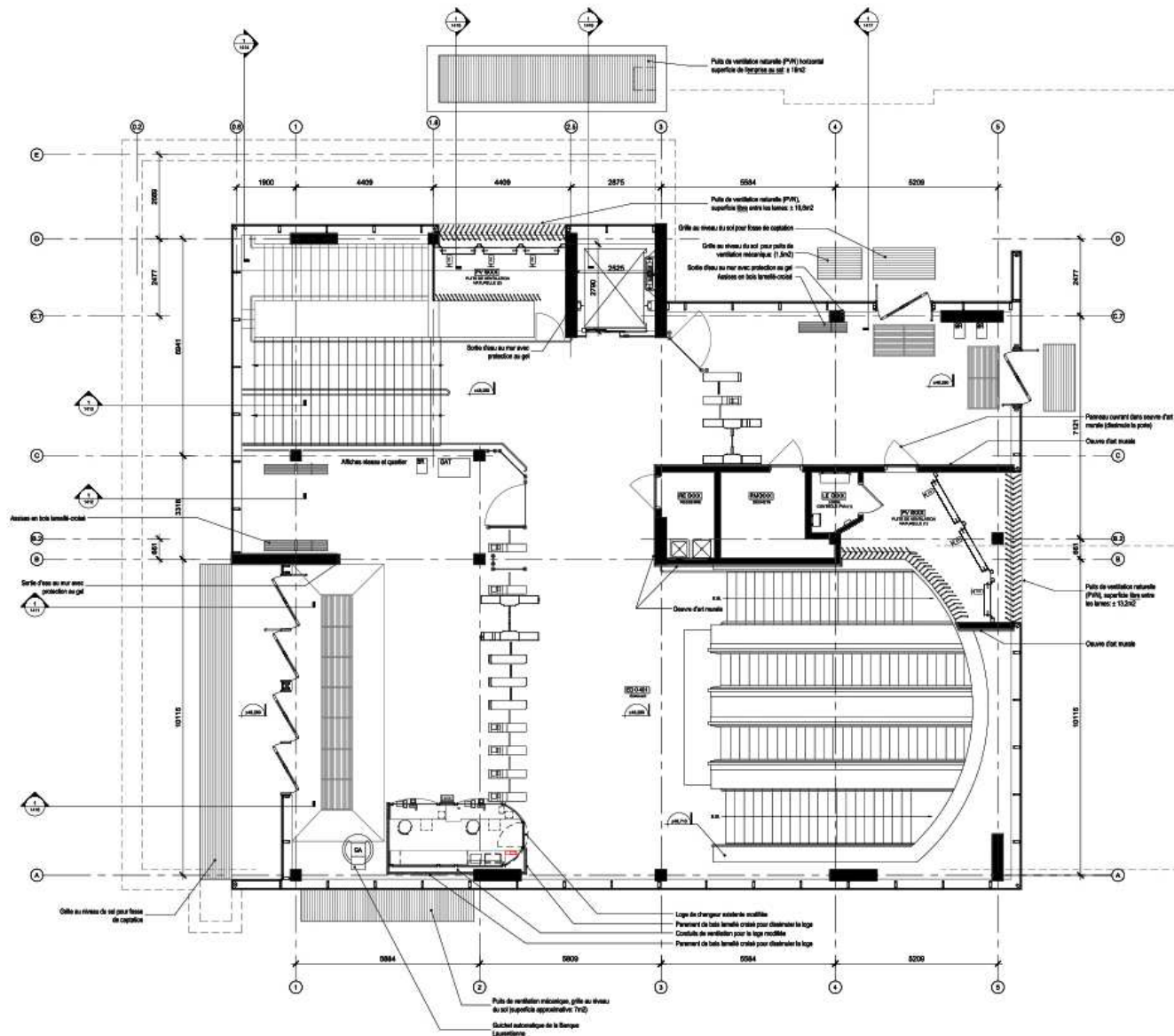
Plans

Niveau R.D.C.

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

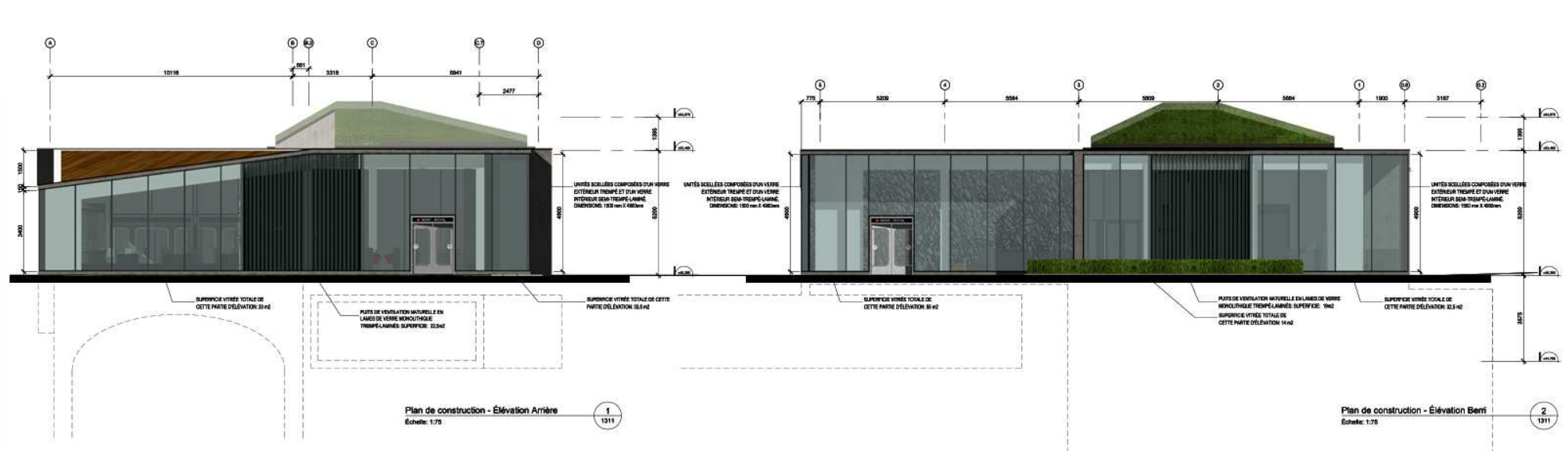
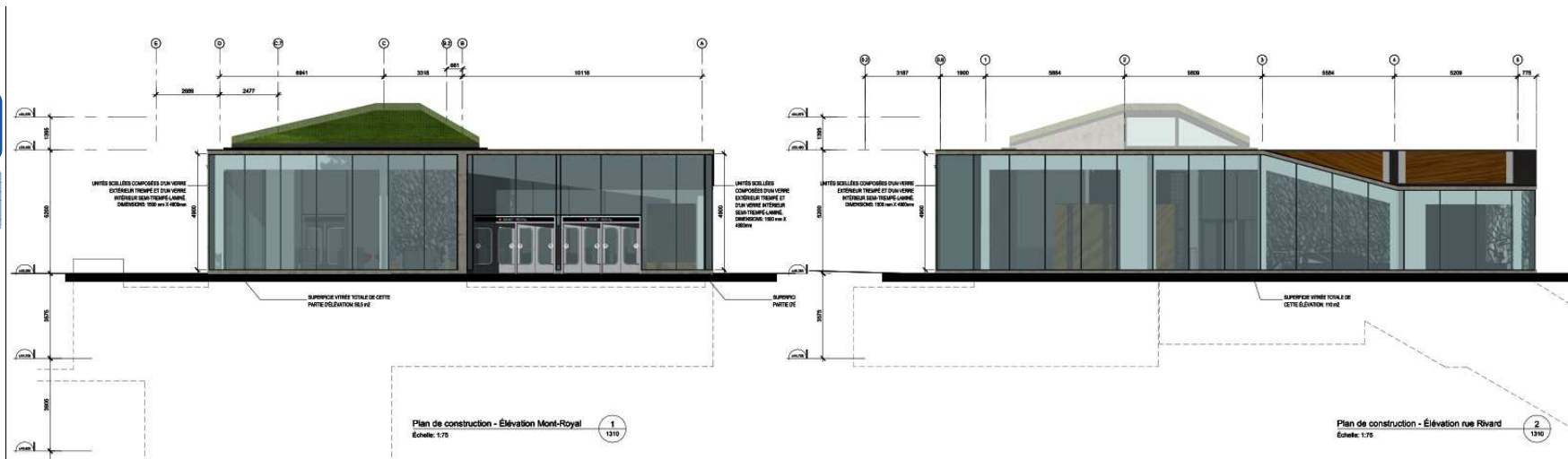
Projet

Élévations

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

Projet

Concept
architectural

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

Ce qui fait l'identité d'un lieu ne se résume pas à la topographie, la végétation, l'architecture et l'histoire mais aussi aux gens qui l'habitent, qui y transitent, qui s'y rassemblent, qui l'explorent et qui s'y rencontrent.

Le lieu comme la foule qui l'habite possède une identité flexible qui change au cours d'une journée, tel que l'a montré le film en accéléré fait dans le cadre de la démarche *Imaginons la place Gérald-Godin !*

Le nouveau concept de l'édicule se veut une subtile évocation de cette identité éclectique en mouvement cyclique et perpétuel. Le bâtiment proposé est un pavillon sur la place, avec son échelle réduite, sa forme claire et simple, ses matériaux authentiques et bruts.

Comme l'idée du pavillon, bâtiment limpide et poreux en même temps, l'édicule se laissera imbiber par les saisons, le lieu et les gens, tout comme le temps qui passe. Par un froid matin d'hiver, il sera de glace. La nuit venue il réchauffera la place de sa présence lumineuse, laissant transparaître son œuvre d'art intemporelle qui sera figée dans le temps.

Le vitrage serait jumelé avec des renforts en acier avec un profil en "T" fins et discrets d'environ 60mm X 90mm.

Demande

Projet

Vue d'ensemble

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Jour



Nuit

Le jour, le bâtiment sera le reflet ou le miroir de la place et des gens, qui par leur présence la fabrique à chaque instant, et la lumière extérieure diluera le pavillon dans son paysage.

Demande

Projet

Vue Mont-Royal
Jour

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Au fur et à mesure que le jour et la lumière s'estompent, le pavillon commencera alors une transition révélant une géométrie plus complexe à l'image de la topographie de l'arrondissement et c'est ainsi que son opacité miroitante deviendra transparence et lumière se jetant sur la place.

Demande

Projet

Vue Mont-Royal
Nuit

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



L'œuvre d'art fera maintenant partie de la place en n'appartenant plus uniquement au métro.

Demande

Projet

Vue Berri

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Jour



Nuit

Les puits de ventilation naturelle seront traités en continuité de la paroi vitrée composant l'enveloppe en employant des lames de verre.

Demande

Projet

Vue boucle autobus

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Jour



Nuit

Cette façade entièrement vitrée inondera de lumière l'édicule tout en rappelant la topographie de l'arrondissement.

Demande

Projet

Vue Rivard

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Jour



Nuit

De par sa forme et ses textures, la toiture avec son dôme verdi avec des graminées évoquera le Mont-Royal et les insertions de bois rappelleront les bâtiments de carrés de bois de l'arrondissement tout en produisant une toiture plus lisse.

Demande

Projet

Toiture

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

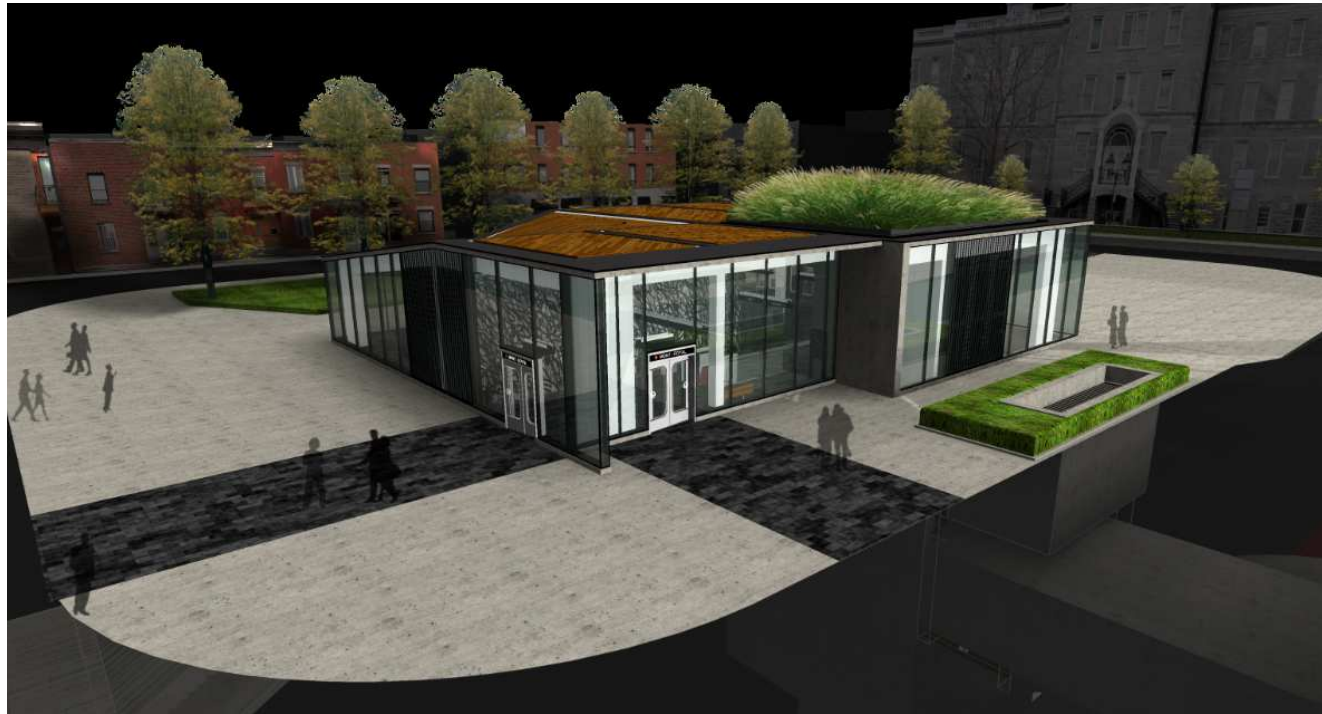
Projet

Vues aériennes

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

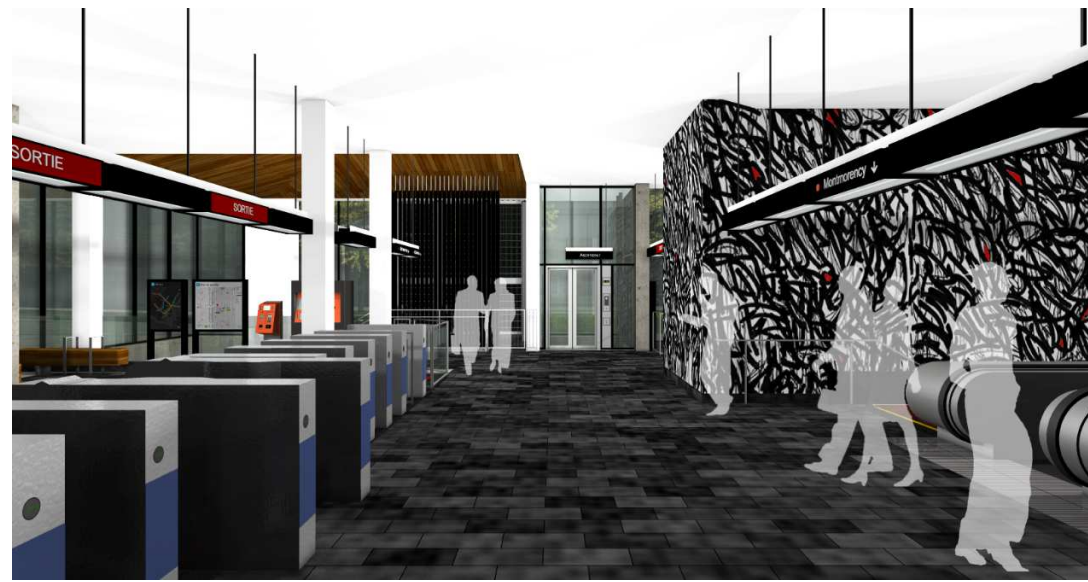
Projet

Ambiance intérieure

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

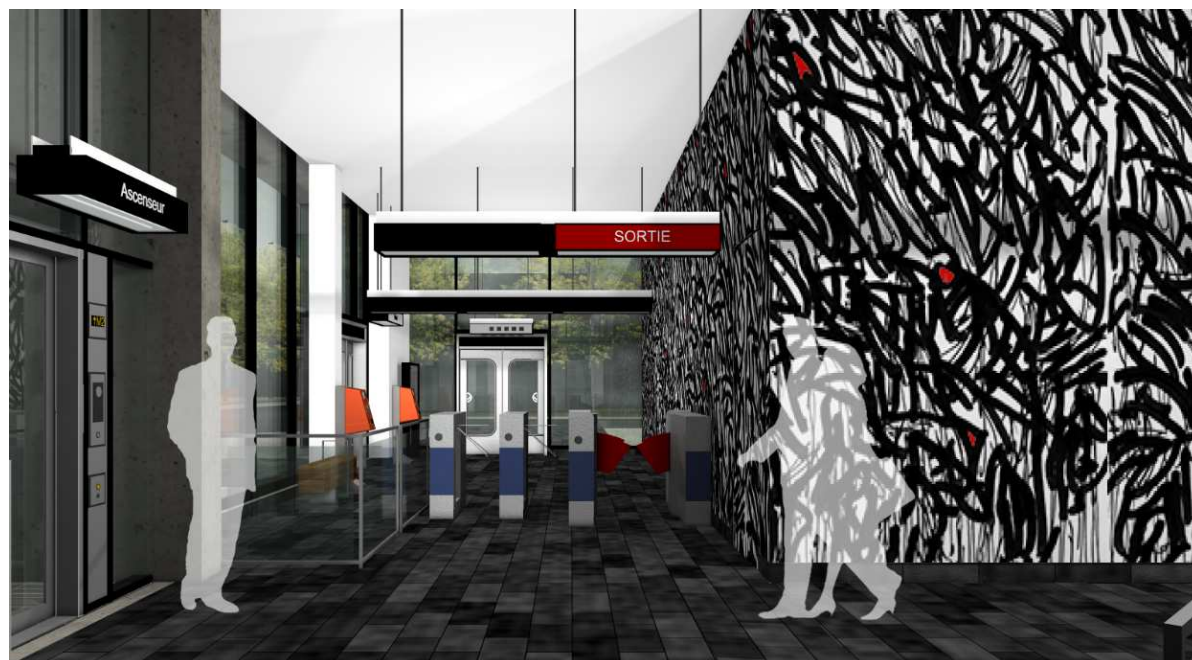
Projet

Ambiance intérieure

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption



Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

La Direction est **favorable** à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le projet est sensible aux préoccupations de la collectivité et à la vision développée par cette dernière dans le cadre de la démarche « Imaginons la place Gérald-Godin ! »;
- L'intention est cohérente avec les objectifs d'inclusion énoncé dans la *Politique municipale d'accessibilité universelle*;
- La transparence du bâtiment est maximisée en favorisant l'utilisation du verre pour la construction de ses parois;
- Le concept vise à minimiser autant que possible la présence de persiennes sur les façades du bâtiment et à assurer leur intégration harmonieuse à l'architecture du bâtiment et au milieu environnant;
- La présence d'une œuvre d'art monumentale, visible de l'extérieur, permettrait de participer à l'animation de la place Gérald-Godin;
- En intégrant une portion de toiture verte, le projet contribue à la diminution des îlots de chaleur urbains.

Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des **conditions** suivantes :

- Que l'implantation totale hors sol de l'édicule soit d'au plus 535 m²;
- Que la hauteur maximale du bâtiment soit d'au plus 7 m;
- Que le dôme présent sur la toiture de l'édicule ait une hauteur minimale de 1,5 m par rapport à la hauteur de toiture adjacente;
- Qu'une toiture végétalisée, composée d'un substrat d'une hauteur minimale de 15 cm, planté avec une seule variété de hautes graminées, soit localisée sur le dôme et occupe une superficie minimale de 85 m²;
- Que la membrane de la toiture soit de couleur gris pâle et que l'indice de réflectance solaire (IRS) soit d'au moins 56, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un professionnel;
- Que des insertions de bois apposées sur des plots à vérin soient incorporées dans la toiture et soient composées d'une essence de bois non putrescible comme la pruche, le cèdre ou le bois torréfié;

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des **conditions** suivantes (suite) :

Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

- Que des portes d'accès à l'édicule soient minimalement prévues sur les façades donnant sur l'avenue du Mont-Royal Est, la rue Berri et l'actuelle voie de circulation réservée aux autobus;
- Que des grilles gratte-pieds antidérapantes soient installées à l'intérieur et à l'extérieur de chacune des entrées de l'édicule;
- Que la hauteur du seuil au bas des fenêtres soit d'au plus 15 cm;
- Que les meneaux du vitrage soient en acier inoxydable avec un profil en « T »;
- Qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur les élévations comportant de la maçonnerie;
- Qu'une pellicule anti-graffiti soit appliquée sur l'ensemble du vitrage intérieur et extérieur;
- Qu'une œuvre d'art d'une superficie minimale de 70 m², comportant au moins 3 faces, soit localisée à l'intérieur de la station de façon à être visible de l'extérieur;
- Qu'au plus 3 portes simples se trouvent dans l'aire d'exposition de l'œuvre d'art et qu'elles soient recouvertes de panneaux étant parties intégrantes de celle-ci;

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des **conditions** suivantes (suite) :

Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

- Qu'aucun équipement mécanique ne soit situé sur les façades donnant sur l'avenue du Mont-Royal Est et sur la rue Rivard ainsi que sur le toit de l'édicule;
- Que la loge du changeur soit recouverte de bois lamellé-croisé, dans une proportion d'au moins 80 %, minimalement pour ses faces donnant sur les rues Rivard et Mont-Royal Est;
- Que la persienne présente sur la façade sud de l'édicule occupe au maximum 23,5 m² de l'élévation et soit composée de lames de verre monolithiques trempées-laminées;
- Que la persienne présente sur la partie en avant-corps de la façade est de l'édicule, donnant sur la rue Berri, occupe au maximum 20 m² de l'élévation et soit composée de lames de verre monolithiques trempées-laminées;
- Qu'une superficie maximale de 60 m² soit allouée au rez-de-chaussée pour les locaux techniques;
- Qu'aucun usage commercial ne soit autorisé au rez-de-chaussée de l'édicule;
- Que le dépanneur présent à la mezzanine sous le niveau du sol ait une superficie maximale de 35 m²;

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des **conditions** suivantes (suite) :

- Que le puits de ventilation naturelle à l'est de l'édicule soit à au plus 4 m de celui-ci, soit d'une superficie d'au plus 17 m² et que sa hauteur totale par rapport au niveau du sol soit d'au plus 75 cm;
- Que le puits de ventilation mécanique à l'ouest de l'édicule soit adossé au bâtiment, soit d'une superficie d'au plus 8 m² et qu'il soit à égalité avec le niveau du sol;
- Que le puits de ventilation mécanique à l'est de l'édicule soit à au plus 1 m de celui-ci, soit d'une superficie d'au plus 2,5 m² et qu'il soit à égalité avec le niveau du sol;
- Que les équipements accessoires intérieurs du rez-de-chaussée (distributeurs à journaux, cabines téléphoniques, bacs à déchets et recyclage, guichets automatiques etc.), à l'exception des appareils de vente et perception, soient localisés à au moins 3 m des murs extérieurs;
- Qu'aucun équipement accessoire (distributeurs à journaux, cabines téléphoniques, bacs à déchets et recyclage, guichets automatiques etc.) ne puisse être situé à moins de 1 m de l'œuvre d'art à l'intérieur;

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des **conditions** suivantes (suite) :

Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

- Qu'au moins 3 bancs soient présents dans l'édicule comportant au moins 3 places assises chacun et qu'ils soient composés de bois lamellé-croisé;
- Que la gestion et l'entreposage des déchets et des matières recyclables se fasse à l'intérieur de l'édicule, dans une salle dédiée à cette fin;
- Qu'une étude sur le concept d'éclairage comportant un plan de plafond avec les luminaires proposés soit produite et remise avant l'émission du permis de construction;
- Que la conception des plans signés et scellés du projet et la surveillance du chantier soit confiée à l'architecte concepteur;
- Qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :
 - Que les interventions privilégiées dans la conception de l'édicule soient cohérentes avec la vision et les objectifs d'aménagement énoncés dans le cadre de la démarche concertée « Imaginons la place Gérald-Godin ! »;

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des **conditions** suivantes (suite) :

Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

- Que la transparence du bâtiment soit maximisée en favorisant l'utilisation du verre le plus possible pour la construction de ses parois;
- Que les descentes des drains de toit soient camouflées le plus possible dans l'architecture de l'édicule;
- Que la toiture recouverte partiellement de bois serve à atténuer les poutres inversées, afin d'obtenir une toiture lisse, tout en espaçant le bois de sorte à laisser l'eau s'écouler;
- Que l'éclairage de la station soit conçu comme une œuvre d'art visant à mettre en valeur l'édicule sans éblouir les voisins tout en employant une technologie adaptée au projet et à celui de la place Gérald-Godin;
- Que le traitement du sol de la place Gérald-Godin, du recouvrement du seuil au bas du vitrage, et du plancher de l'édicule donne une impression de continuité;
- Que les puits de ventilation naturels et mécaniques (PVN et PVM) présents sur la place Gérald-Godin aient une couleur s'apparentant au pavé de celle-ci.

Demande

Projet

Analyse

Recommandation

Processus d'adoption

Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU)	23 février 2016
Adoption du 1 ^{er} projet de résolution (CA)	4 avril 2016
Assemblée publique de consultation	26 avril 2016
<i>Adoption du 2^e projet de résolution (CA)</i>	<i>2 mai 2016</i>
<i>Période pour demande d'approbation référendaire</i>	<i>mai 2016</i>
<i>Adoption de la résolution (CA)</i>	<i>6 juin 2016</i>

Note : Le projet fera l'objet d'une révision architecturale lors de l'étude du permis de construction et une nouvelle présentation au CCU sera effectuée.

Disposition susceptible d'approbation référendaire:

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 113 5°))

- Usage

Pour être valide, une demande d'approbation référendaire doit :

- ☒ Provenir de la zone composant le secteur visé ou d'une zone contigüe à celle-ci;
- ☒ Indiquer la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur d'où elle provient;
- ☒ Être signée par au moins 12 personnes ou la majorité si la zone compte 21 personnes ou moins;
- ☒ Être reçue par l'Arrondissement au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis annonçant la possibilité d'approbation référendaire.





**Merci !
Questions ?**



@ LePMR



@ LePMR



/leplateaumontroyal

ville.montreal.qc.ca/leplateau

